



AVIS PUBLIC

Premier projet de règlement numéro 1675-254 modifiant le règlement numéro 1675 de zonage

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 8 janvier 2018, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro **1675-254** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage** ».

Ce projet de règlement vise à modifier les normes relatives au positionnement de cases de stationnement en cour avant de bâtiments résidentiels de type unifamilial isolé ou jumelé. Il sera soumis à une séance de consultation publique qui aura lieu le lundi 12 février 2018, à 19 heures, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, située au 145, rue Saint-Louis.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 10^e jour de janvier 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau